

Pour l'autorité **Conseillers municipaux en exercice : 29**



Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : Elisabeth SERIN

Procurations : David CARABIN à Bertrand KLING,
Jean-Yves SAUSEY à Corinne MARCHAL TARNUS.

Secrétaire de séance : Philippe BERTRAND-DRIRA

Date convocation : 11 décembre 2015

N° 2015-088

Objet : Avenant au PRU pour le terrain Foncière Logement

Rubrique : 8.5

Rapporteur : Pascal PELINSKI

Vu la convention pluriannuelle du projet de rénovation urbaine du Grand Nancy du 19 janvier 2007, clôturée le 14 octobre 2013 ; Outils de diversification de l'offre de logements dans les quartiers éligibles à l'intervention de l'A.N.R.U., les contreparties cédées à la Foncière Logement et sur lesquelles elle réalise des logements locatifs libres, constituent un élément indissociable du projet de rénovation urbaine.

L'ensemble des contreparties proposées à la Foncière, sur l'agglomération, représentait une offre d'environ 37 100 m² de SHON et 28.5% des m² SHON créés par le projet de rénovation urbaine. Des études de capacités ont été réalisées, sur chacun des sites, pour permettre d'affiner le nombre de logements à construire, ainsi que leur typologie.

370 à 375 logements inscrits dans la convention initiale du projet devaient être à terme réalisés, répartis sur les 5 quartiers : Plateau de Haye (3 sites), Californie (1 site), Tomblaine Cœur de Ville (1 site), Saint-Michel Jéricho (1 site) et Les Nations (4 sites).

En décembre 2011, le Président de la Foncière Logement a informé les maires de l'agglomération concernés par un programme de construction, que faute de moyens financiers, l'Association était dans l'obligation de suspendre l'exécution de la convention

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2015

Publication : 18/12/2015

Pour l'"autorité Compétente" par délégation



AVENANT LOCAL N°6

A LA CONVENTION PLURI-ANNUELLE DU PROJET DE RENOVATION URBAINE DU GRAND NANCY



Préambule :

<ul style="list-style-type: none">• Exposé des motifs et objet du présent avenant simplifié :
--

Outil de diversification de l'offre de logements dans les quartiers éligibles à l'intervention de l'A.N.R.U., les contreparties cédées à la Foncière Logement et sur lesquelles elle réalise des logements locatifs libres, constituent un élément indissociable du projet de rénovation urbaine.

L'ensemble des contreparties proposées à la Foncière, sur l'agglomération, représentait une offre d'environ 37 100 m² de SHON et 28.5% des m² SHON créés par le projet de rénovation urbaine. Des études de capacités ont été réalisées, sur chacun des sites, pour permettre d'affiner le nombre de logements à construire, ainsi que leur typologie. 370 à 375 logements inscrits dans la convention initiale du projet devaient être à terme réalisés, répartis sur les 5 quartiers : Plateau de Haye (3 sites), Californie (1 site), Tomblaine Cœur de Ville (1 site), Saint-Michel Jéricho (1 site) et Les Nations (4 sites).

En décembre 2011, le Président de la Foncière Logement a informé les maires de l'agglomération concernés par un programme de construction, que faute de moyens financiers, l'Association était dans l'obligation de suspendre l'exécution de la convention la liant au Grand Nancy. Cette position a été réaffirmée au niveau national.

En effet, dans un communiqué de presse du 22 janvier 2013, le conseil d'administration de la Foncière Logement a annoncé avoir pris la décision, en l'absence de réponse des pouvoirs publics, d'arrêter tout nouvel investissement à compter de cette date.

Les négociations menées avec les représentants de l'État, pour mettre au point le nouveau modèle économique de Foncière Logement, a permis une reprise des investissements sur la moitié des engagements prévus.

Suite à une concertation conduite entre l'État et l'A.N.R.U., à la fin du 1^{er} semestre 2013, le conseil d'administration de Foncière Logement, réuni fin juin 2013, a décidé de réaliser certaines opérations à Jarville, Vandoeuvre et Tomblaine.

Le Président de Foncière Logement a adressé aux 3 maires concernés de l'agglomération, un courrier, en date du 2 juillet 2013, les informant que le conseil d'administration avait décidé de réaliser une opération dans leur ville respective.

Pour les terrains non retenus, la circulaire du 18 novembre 2013 sur le devenir des terrains dévolus à Foncière Logement a accordé un droit de priorité aux opérateurs d'Action Logement. Cette substitution a été assurée dans le cadre d'une concertation avec les porteurs de projet, conduite sous l'égide du Préfet et en lien étroit avec l'U.E.S.L., représentée par ses délégués territoriaux. Cette concertation s'est achevée le 31 mars 2014.

Dans le cas où aucun opérateur ne s'est positionné, le porteur de projet et le propriétaire du terrain peuvent rechercher un autre opérateur pour réaliser un programme de diversification résidentielle ou fonctionnelle. Le cas échéant, le terrain peut être mis en réserve foncière et porté par la collectivité ou un établissement public foncier.

Le devenir de chacune des contreparties doit être acté dans un avenant à l'avenant de clôture signé le 14 octobre 2013.

Article 1: Parties à l'avenant

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine, établissement public industriel et Commercial de l'État, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 453 678 252, dont le siège est à Paris (6e), 69 bis rue de Vaugirard, 75006 Paris,

Ci-après dénommée l'ANRU ou l'Agence,

Représentée par Monsieur Philippe MAHÉ, Préfet de Meurthe-et-Moselle et délégué territorial de l'ANRU,

ET

La Communauté urbaine du Grand Nancy, représentée par son Président Monsieur André ROSSINOT,
ci-après dénommé le porteur de projet,

ET :

L'Association Foncière Logement, représentée par son Président, Monsieur Bruno LUCAS,

ET :

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Saint-Michel Jéricho (des communes de Saint-Max et Malzéville), représenté par son Président, Monsieur Eric PENSALFINI,

ET :

La ville de Jarville-la-Malgrange, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Pierre HURPEAU,

ET :

La ville de Malzéville, représenté par son Maire, Monsieur Bertrand KLING,

ET :

La ville de Nancy, représentée par son Maire, Monsieur Laurent HENART,

ET :

La ville de Saint-Max, représentée par son Maire, Monsieur Eric PENSALFINI ou son représentant,

ET :

La ville de Tomblaine, représentée par son Député-Maire, Monsieur Hervé FERON,

ET :

La ville de Vandoeuvre-lès-Nancy, représentée par son Maire, Monsieur Stéphane HABLLOT,

ET :

L'Office Public de l'Habitat de Nancy, représenté par son Directeur Général, Frédéric RICHARD, ci-après dénommé O.P.H. de Nancy,

ET :

meurthe & moselle HABITAT représenté par son Directeur Général, Monsieur Lionel MAHUET, ci-après dénommé mmH,

ET :

BATIGERE Nord-Est, représenté par son Directeur Général, Monsieur Michel SEYERS,

ET :

Est Cilgère, représenté par sa Directrice Territoriale, Madame Florence GLANOIS-ROLLAND,

Les parties ont convenu de ce qui suit :

Article 2 : Identification de la convention initiale

Convention pluri-annuelle du projet de rénovation urbaine du Grand Nancy du 19 janvier 2007, clôturée le 14 octobre 2013.

Article 3 : Modifications successives

N° de l'avenant	Date signature avenant	Nature de l'avenant	Nature des modifications
1 bis	10 juillet 2009	Avenant simplifié	Adaptations d'opérations par les maîtres d'ouvrage
2	20 mai 2010	Avenant	Application de la clause de revoyure et restructuration des centres commerciaux du Plateau de Haye
3	24 février 2011	Avenant	Evolution des schémas directeurs des Nations et d'Haussonville, Tour des énergies du Plateau de Haye, localisation des constructions neuves, décalage des plannings, prise en compte du plan de relance, point d'étape, fongibilités,....
4	14 octobre 2013	Avenant de clôture	Avenant de clôture du Programme de Rénovation Urbaine du Grand Nancy
5	23 mai 2014	Avenant local	Avenant de changement de maîtrise d'ouvrage pour l'opération des Tamaris

Article 4 : Objet de l'avenant

Cet avenant a pour objet d'acter le devenir des terrains dévolus initialement à l'Association Foncière Logement, selon l'application de l'instruction du 18 novembre 2013 du Directeur Général de l'ANRU et de la convention quadripartite signée le 14 janvier 2014 entre l'État, l'UESL, l'Association Foncière Logement et l'ANRU relative aux contreparties octroyées pour le financement de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine non mobilisées par l'Association Foncière Logement.

Article 5 : Modification de la convention initiale

La convention mentionnée à l'article 2 du présent avenant et modifiée par les avenants successifs listés à l'article 3 du présent avenant est modifiée dans les conditions ci-après :

L'article 5.3 du titre III de la convention - "Les contreparties cédées à Foncière Logement" - est modifié comme suit :

▪ Rappel des engagements contractuels initiaux (2007)

	Jarville-la-Malgrange		Laxou, Maxéville et Nancy		
	La Californie		Le Plateau		
		Site 10	Site 5	Site 6	Site 7
Adresse		César Franck	Marronnier Rouge (Laverny Nord)	Marronnier Rouge (Laverny Sud)	Gentilly(Hêtre Pourpre/Blanc Sycomore)
Situation en Z.U.S.		oui	oui	oui	oui
Propriétaire (s) du terrain		mmH	Ville de Nancy OPH Nancy	Ville de Nancy	Ville de Nancy OPH Nancy
Utilisation actuelle du terrain		Bâtiment C. Franck en cours de démolition	Libre suite démolition	Espace boisé	Tours Blancs Sycomore et Hêtre pourpre à démolir
Surface de terrain (m²)		Environ 2 700	2216 m ²	3 970 m ²	6 170 m ²
SHON (m²)		Environ 2 500	2 714 m ²	1 909 m ²	8 960 m ²
Date prévisionnelle de transfert de propriété		2011	2011	2011	2014
Références cadastrales		AC0181	Partie de AB0442 et partie de AB0441	AB0636	AB0568
Éléments prévisionnels relatifs au type d'habitat (1)		Environ 26 logements collectifs	24 logements collectifs	15 maisons Individuelles	120 logements Individuels et collectifs - programme à déterminer

	Malzéville et Saint Max	Tomblaine
	Saint Michel Jéricho	Cœur de Ville
	Site 11	Site 8
Adresse	Alexandre 1er	Camille Desmoulins
Situation en Z.U.S.	oui	oui
Propriétaires du terrain	Batigère Nord-Est	mmH/Grand Nancy
Utilisation actuelle du terrain	Barres Cartier/Champlain à démolir	Barre Desmoulins à démolir
Surface de terrain (m²)	3 796 Environ 4 200	Environ 5 900
SHON (m²)	Environ 4 000	Environ 3 700
Date prévisionnelle de transfert de propriété	2012	2012
Références cadastrales	AC0386 AC0390 AC0391 AC0392	AC0004 AC0009
Éléments prévisionnels relatifs au type d'habitat (1)	26 logements intermédiaires	Environ 30 à 35 logements Collectif/Maison de ville

	Vandoeuvre			
	Les Nations			
	Site 1	Site 4	Site 2	Site 3
Adresse	Square de Belgique	Résidence Heidelberg	Pôle de l'eau	Bd de l'Europe
Situation en Z.U.S.	oui	oui	Non mais en limite immédiate	oui
Propriétaire(s) du terrain	Grand Nancy Batigère	Batigère et Ville de Vandoeuvre	Grand Nancy	Grand Nancy
Utilisation actuelle du terrain	Parking et site de démolition	Espaces Verts	Bâtiments industriels	Parking
Surface de terrain (m²)	Environ 5000	Environ 2 600	Environ 4 900	Environ 1 184
SHON (m²)	Environ 5000	Environ 2 675	Environ 4000	Environ 1 878
Date prévisionnelle de transfert de propriété	2012	2011	2012	2012
Références cadastrales	547AE0186	AP193-86-35-34-32-31-30-et 28	547AI0097	Domaine Public à déclasser ?
Éléments prévisionnels relatifs au type d'habitat (1)	50 logements collectifs	21 logements collectifs et individuels groupés	40 logements collectifs	18 logements collectifs

(1) Ces éléments étaient donnés ici à titre indicatif. Des études plus précises permettront de définir le nombre de logements à réaliser et leur typologie.

370 à 375 logements devaient être à terme réalisés, répartis sur les 5 quartiers :

- Plateau de Haye sur 3 sites (Laverny Nord, Laverny Sud et Hêtre Pourpre/Blanc Sycomore)
- Californie sur 1 site (César Franck),
- Tomblaine Cœur de Ville sur 1 site (Camille Desmoulins),

- Saint-Michel Jéricho sur 1 site (Alexandre 1^{er})
- Les Nations à Vandoeuvre sur 4 sites (rue de Belgique, Kehl II, pôle de L'eau, Heidelberg).

▪ **Etat des lieux des opérations retenues par Foncière Logement**

a) Programme réalisé

À ce jour, sur les 370 / 375 logements programmés, un seul programme de 24 logements sur le site Laverny Nord au Plateau de Haye a été livré fin 2012.

b) Programmes retenus, en cours de réalisation

À l'achèvement du projet, avec l'opération livrée, un peu moins d'une centaine de logements seront finalement maintenus.

Les opérations retenues sont les suivantes :

- Résidence Heidelberg sur le quartier des Nations à Vandoeuvre (21 logements) en chantier et livrée courant l'été 2015.
- César Franck – Îlot P sur le quartier Californie à Jarville : 24 logements intermédiaires, une équipe de maîtrise d'œuvre a été sélectionnée en février 2015.
- Camille Desmoulins sur le quartier Cœur de ville à Tomblaine : 24 logements (18 maisons et 6 logements collectifs). L'étude de faisabilité a été finalisée en juin 2015. L'appel à candidature de maîtrise d'œuvre est lancé cette même année.

▪ **Devenir des terrains non mobilisés par Foncière Logement, mais retenus par un C.I.L. (Comité Interprofessionnel du Logement)**

Selon l'instruction du 18 novembre 2013, les terrains initialement dévolus à Foncière Logement, doivent conserver leur vocation initiale, à savoir contribuer à l'objectif de diversification au sein des quartiers, excluant toute construction de logement social.

Les filiales d'Action Logement ont été prioritaires pour se positionner sur ces parcelles et bénéficier d'une cession du terrain à l'euro symbolique. Sur le territoire du Grand Nancy, 3 filiales ont été approchées :

- Plurial Entreprises,
- Cilgère,
- Alliance 1% Logement.

Cilgère s'est positionné sur 2 terrains :

➤ A Saint-Max, rue Jacques Cartier

Propriétaires du terrain : Batigère Nord-Est et E.P.F.L.

Surface de terrain : environ 4 200 m² (SHON : environ 4 000 m²)

Cilgère propose de faire une opération mixte avec 8 logements en accession à la propriété et 20 logements locatifs. La construction sera confiée à BATIGERE Nord-Est en tant que filiale de Cilgère. Ce programme est à l'étude. Par ailleurs, le Grand Nancy a mené une étude urbaine pour établir des scénarii d'extension du site vers le Sud-Est, du côté de la surface commerciale SPAR actuelle.

Cette opération vient en complément d'une autre opération de construction de logements en accession à la propriété sur le quartier (mmH).

Planning : dépôt de permis de construire prévu fin 2015

Livraison prévue : 2017

➤ à Vandoeuvre , rue Gabriel Péri (site du pôle de l'eau)

Propriétaires du terrain : Grand Nancy

Surface de terrain : environ 4 900 m² (SHON : 4 000 m²)

Programme en cours de définition

Planning : dépôt de permis de construire prévu en 2016

Livraison prévue : 2018

BATIGERE Nord-Est en tant que filiale de Cilgère va construire un ensemble d'environ 40 logements. Il sera autorisé que sur une même emprise foncière, le terrain prévu pour l'AFL soit légèrement modifié en forme, à surface équivalente.

Ces deux opérations devront respecter la cohérence d'ensemble imposée par le schéma directeur de chacun des deux quartiers.

▪ Devenir des terrains non mobilisés par Foncière Logement et non retenus par un C.I.L.

Le 21 mai 2014, Action Logement a envoyé deux courriers indiquant qu'à l'issue du processus de concertation, qui s'est achevé le 31 mars 2014 et après étude, elle a le regret d'informer le Grand Nancy qu'aucune de ses filiales n'exercera le droit de priorité sur des terrains des Nations et du Plateau de Haye.

Action Logement rappelle également que dans le cadre de la convention quadripartite signée entre l'Etat, l'A.N.R.U., l'U.E.S.L./ Action Logement et l'A.F.L. le 14 janvier 2014 et en cas d'absence de projet Action Logement, trois possibilités s'offrent au porteur de projet :

- réaliser un programme de diversification de logements avec d'autres opérateurs,

- réaliser un programme de diversification fonctionnelle,
- mettre le terrain en réserve foncière avec un portage par la collectivité ou par un établissement public foncier.

Selon l'instruction du 18 novembre 2013, si le terrain initialement dévolu à Foncière Logement et non repris par une filiale de l'UESL appartient au bailleur et qu'il le conserve, il sera alors valorisé conformément au règlement général de l'ANRU aux conditions du droit commun, c'est-à-dire au prix de la transaction foncière, confirmé par une évaluation du domaine.

En revanche, si le foncier appartient à la ville, ou qu'il est cédé à la ville ou à l'EPCI ou à l'EPFL à l'euro symbolique, il n'y a pas lieu de valoriser. Enfin, si le foncier appartient à la ville et qu'aucun promoteur n'a été trouvé, il n'y a pas de valorisation à faire mais la ville doit continuer à assurer la gestion du terrain.

Les terrains non retenus par la Foncière et par les CIL sont les suivants :

a) Sur le site des Nations à Vandoeuvre

➤ Site Kehl 2 à Vandoeuvre

Propriétaire du terrain : Grand Nancy

Surface de terrain : environ 1 184 m² (SHON : environ 1 878 m²)

Ce terrain avait été choisi dans l'hypothèse où le pont de Kehl serait démoli. La conséquence de l'abandon de cette démolition est que ce terrain n'est plus propice à la construction d'un programme de logements, même si la commune n'y est pas formellement opposée.

Il a donc été décidé de laisser ce terrain en réserve foncière.

➤ Site rue de Belgique à Vandoeuvre

Propriétaires du terrain : Batigère Nord-Est et le Grand Nancy

Surface de terrain : environ 5 000 m² (SHON : environ 5 000 m²)

La commune de Vandoeuvre n'est pas favorable à l'implantation d'un programme à cet endroit. De plus, ce terrain sert de parking-relais pour les habitants qui utilisent le tram et son maintien en zone de stationnement est souhaité.

Il a donc été décidé de laisser ce terrain en réserve foncière.

b) Sur le site du Plateau de Haye

Sur le site du Plateau de Haye, le schéma directeur est retravaillé avec Alexandre CHEMETOFF et les programmes futurs devront tenir compte de cette nouvelle feuille de route.

➤ Site Laverny Sud au Plateau de Haye à Nancy : programme initial de 15 maisons individuelles

Propriétaires du terrain : Ville de Nancy

Surface de terrain : environ 3 970 m² (SHON : environ 1 909 m²)

L'Office public de l'Habitat de Nancy s'est positionné pour la réalisation d'un projet d'accession sociale à la propriété avec la construction de 20 à 25 maisons de ville. La construction de ce programme pourra le cas échéant être confiée à sa filiale la Coopérative d'HLM d'accession sociale à la propriété le Nid. Le lancement des travaux est prévu pour l'année 2016.

➤ Site Hêtre Pourpre / Blanc Sycomore au Plateau de Haye à Nancy : programme initial de 120 logements

Propriétaires du terrain : Ville de Nancy et l'OPH de Nancy

Surface de terrain : environ 6 170 m² (SHON : environ 8 960 m²)

Sur ce secteur, l'urbaniste en chef retravaille le schéma directeur d'aménagement suivant de nouveaux scénarii en lien avec le plan collège du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle et le programme de maison spécialisée de l'Association AGI/ALAGH.

▪ Tableau récapitulatif des modifications :

	Jarville	Plateau de Haye		
	Site 10	Site 5	Site 6	Site 7
Adresse	César Franck	Marronnier Rouge (Laverny Nord)	Marronnier Rouge (Laverny Sud)	Gentilly(Hêtre Pourpre/Blanc Sycomore)
Propriétaire(s) du terrain	mmH	Ville de Nancy OPH de Nancy	Ville de Nancy	Ville de Nancy OPH de Nancy
Surface terrain (m²)	2 700 m ²	2 216 m ²	3 970 m ²	6 170 m ²
SHON (m²)	2 500 m ²	2 714 m ²	1 909 m ²	8 960 m ²
Références cadastrales	AC0181	Parties de AB0442 et AB0441	AB0636	AB0568
Devenir de la contrepartie	24 logements intermédiaires en cours de recrutement de maîtrise d'œuvre par la Foncière Logement	Collectif de 24 logements construit par la Foncière Logement (livré fin 2012)	L'OPH de Nancy s'est positionné pour la construction de 20 à 25 maisons de ville par sa filiale le Nid (vers 2016)	L'urbaniste retravaille le schéma directeur d'aménagement du site

Pour l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine		La Communauté urbaine du Grand Nancy
Philippe MAHÉ Préfet de Meurthe & Moselle et délégué territorial de l'A.N.R.U.		André ROSSINOT Président

L'Association Foncière Logement		Ville de Nancy
Bruno LUCAS Président		Laurent HENART Maire

Batigère Nord-Est		Est Cilgère
Michel SEYERS Directeur Général		Florence GLANOIS-ROLLAND Directrice Territoriale

Office Public de l'Habitat de Nancy		Meurthe & Moselle HABITAT
Frédéric RICHARD Directeur Général		Lionel MAHUET Directeur Général

Ville de Saint-Max		Ville de Malzéville
Eric PENSALFINI Maire		Bertrand KLING Maire

Le S.I.V.U. Saint-Michel Jéricho		Ville de Tomblaine
Eric PENSALFINI Président		Hervé FERON Député-Maire

Ville de Vandoeuvre-lès-Nancy		Ville de Jarville-la-Malgrange
Stéphane HABLOT Maire		Jean-Pierre HURPEAU Maire

la liant au Grand Nancy. Cette position a été réaffirmée au niveau national. En effet, dans un communiqué de presse du 22 janvier 2013, le conseil d'administration de la Foncière Logement a annoncé avoir pris la décision, en l'absence de réponse des pouvoirs publics, d'arrêter tout nouvel investissement à compter de cette date. Les négociations menées avec les représentants de l'État, pour mettre au point le nouveau modèle économique de Foncière Logement, a permis une reprise des investissements sur la moitié des engagements prévus.

Suite à une concertation conduite entre l'État et l'A.N.R.U., à la fin du 1^{er} semestre 2013, le conseil d'administration de Foncière Logement, réuni fin juin 2013, a décidé de réaliser certaines opérations à Jarville, Vandoeuvre et Tomblaine. Le Président de Foncière Logement a adressé aux 3 maires concernés de l'agglomération, un courrier, en date du 2 juillet 2013, les informant que le conseil d'administration avait décidé de réaliser une opération dans leur ville respective.

Pour les terrains non retenus, la circulaire du 18 novembre 2013 sur le devenir des terrains dévolus à Foncière Logement a accordé un droit de priorité aux opérateurs d'Action Logement. Cette substitution a été assurée dans le cadre d'une concertation avec les porteurs de projet, conduite sous l'égide du Préfet et en lien étroit avec l'U.E.S.L., représentée par ses délégués territoriaux. Cette concertation s'est achevée le 31 mars 2014. Dans le cas où aucun opérateur ne s'est positionné, le porteur de projet et le propriétaire du terrain peuvent rechercher un autre opérateur pour réaliser un programme de diversification résidentielle ou fonctionnelle. Le cas échéant, le terrain peut être mis en réserve foncière et porté par la collectivité ou un établissement public foncier. Le devenir de chacune des contreparties doit être acté dans un avenant à l'avenant de clôture signé le 14 octobre 2013.

La ville de Malzéville est concernée par l'opération sur le site n°11 : Quartier Saint-Michel Jéricho.

Rappel des engagements contractuels initiaux (2007):

Malzéville et Saint Max
Saint Michel Jéricho
Site 11 Alexandre 1er
terrain situé en ZUS
<u>Propriétaires du terrain :</u> Batigère Nord-Est EPFL
<u>Utilisation actuelle du terrain :</u> déconstruction des barres Cartier/Champlain
Surface de terrain : environ 4 200 m ²
SCHON : environ 4 000 m ²
date prévisionnelle de transfert de propriété : 2012
<u>références cadastrales :</u> (Commune de Saint Max)

AC0386
AC0390
AC0391
AC0392

éléments prévisionnels
relatifs au type d'habitat :

26 logements intermédiaires

Devenir des terrains non mobilisés par la Foncière Logement,
mais retenus par un CNIL (Comité Interprofessionnel du Logement) :

Cilgère s'est positionné sur 2 terrains, dont celui de la rue Jacques Cartier :

Propriétaires du terrain : Batigère Nord-est et E.P.F.L.

Surface de terrain : environ 4 200 m² (SHON : environ 4 000 m²)

Cilgère propose de faire une opération mixte avec 8 logements en accession à la propriété et 20 logements locatifs.

La construction sera confiée à BATIGERE Nord-est en tant que filiale de Cilgère.

Ce programme est à l'étude.

Par ailleurs, le Grand Nancy a mené une étude urbaine pour établir des scénarii d'extension du site vers le Sud-est, du côté de la surface commerciale actuelle, Lider Price Express.

Cette opération vient en complément d'une autre opération de construction de logements en accession à la propriété sur le quartier (MMH).

Planning : dépôt de permis de construire prévu fin 2015, livraison prévue : 2017.

En conséquence, et après avis favorable de la Commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable réunie le 3 décembre 2015,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant local à la convention pluriannuelle du Projet de Rénovation Urbaine du Grand Nancy. Celui-ci prendra effet à compter de la date apposée par le dernier signataire.

Le Maire,
Bertrand KLING.



